



Victoire judiciaire définitive pour MonAulnay.com : « Bruno Beschizza a délibérément encombré les tribunaux pour qu'on ne parle pas de ses arrangements clientélistes peu avouables »

Communiqué de presse. Aulnay-sous-Bois le 18/05/2022.

Bruno Beschizza, maire LR d'Aulnay-sous-Bois, a été définitivement débouté par la cour d'appel de Paris ce mercredi 18 mai 2022 dans une affaire de diffamation où MonAulnay.com parlait des financements municipaux à des associations faisant la promotion du salafisme. C'est la 14^e défaite consécutive de la mairie d'Aulnay qui n'a jamais gagné contre des blogueurs et opposants politiques locaux.

Bruno Beschizza est maire d'Aulnay-sous-Bois depuis 2014. Proche de Nicolas Sarkozy, il avait été nommé en 2015 secrétaire national de l'UMP aux relations à la sécurité. Depuis le début de son mandat à Aulnay-sous-Bois, Bruno Beschizza a intenté plusieurs actions contre des blogueurs et opposants politiques locaux. Ces actions ont été financées par la mairie d'Aulnay-sous-Bois. Jusqu'à ce jour, elles se sont toutes soldées par des échecs.

Le 7 juillet 2017, Bruno Beschizza avait déposé une plainte pour diffamation contre Hervé Suaudeau, rédacteur du blog MonAulnay.com, en raison d'un article intitulé « A Aulnay-sous-Bois, "La politique ? Les gens n'y croient plus" », publié dans le journal belge L'Écho. Bruno Beschizza reprochait à Hervé Suaudeau d'avoir déclaré au journaliste de L'Écho : « *L'attitude du maire est paradoxale. Au niveau national, Bruno Beschizza affiche sa lutte contre l'islamisme. Au niveau local, il soutient les imams salafistes.* ».

Le 18 mai 2022, la cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal correctionnel de Paris du 2 avril 2021. Hervé Suaudeau est définitivement relaxé, ainsi que le journaliste et le directeur de la publication du journal belge L'Écho, estimant que les propos, qui manifestaient l'opinion d'Hervé Suaudeau, n'étaient pas constitutifs de diffamation. Même si la cour d'appel ne confirme pas la procédure abusive pour laquelle Bruno Beschizza avait été condamné à 9 000 € en première instance¹, il blanchit définitivement le rédacteur du blog d'information indépendante MonAulnay.com qui a été la cible de cinq procédures de la part de la municipalité, toutes financées avec l'argent du contribuable.

Par ailleurs les enquêtes du blog MonAulnay.com ainsi que celles de journaux de la presse régionale et nationale ont bien explicité les liens de financements de Bruno Beschizza avec des islamistes radicaux, ce que le maire d'Aulnay-sous-Bois contestait en justice. Des éléments factuels et documentés rigoureusement prouvent le financement massif et continu jusqu'à ce jour, d'associations ayant invité des prédicateurs salafistes (dont l'un était lien avec la filière jihadiste des Buttes Chaumont selon le journal Marianne).

Pour Hervé Suaudeau « **cette victoire définitive est importante. Bruno Beschizza a délibérément encombré les tribunaux pour qu'on ne parle pas de ses arrangements clientélistes peu avouables. Cette 14^e défaite consécutive de Bruno Beschizza confirme que la justice n'a jamais été dupe de la volonté de harcèlement judiciaire du maire d'Aulnay-sous-Bois envers ses contradicteurs locaux** ».

¹ Communiqué de MonAulnay.com du 3 avril 2021 « Le maire d'Aulnay-sous-Bois condamné à 9 000 € d'indemnités pour procédure abusive » <https://monaulnay.com/2021/04/bruno-beschizza-condamne-pour-procedure-abusive.html>